

Le Président

À l'attention des toutes les Fédérations Nationales affiliées à l'UCI ayant besoin d'un visa d'entrée au Royaume-Uni

Envoyée par courriel uniquement

Aigle, le 13 juin 2023
Réf : Présidence

Procédure d'obtention du visa d'entrée au Royaume-Uni

Chères Présidentes, Chers Présidents,

Comme vous le savez, les Championnats du Monde de Cyclisme UCI ainsi que le 192^e Congrès de l'UCI se tiendront à Glasgow – et à travers l'Écosse dans le cas de plusieurs compétitions – en août prochain.

Pour prendre part à ces deux événements majeurs de l'UCI, vous devez entreprendre une démarche de demande de visas. Cette procédure étant longue et compliquée, elle a fait l'objet à plusieurs reprises d'explications détaillées dans la Newsletter UCI et a été exposée lors des différentes sessions des Chefs de Mission. En outre, le Département des Relations Internationales de l'UCI a mis en place des ateliers d'aide à l'obtention desdits visas.

Cette première session d'ateliers achevée, je constate qu'à ce jour, un grand nombre d'entre vous n'a pas encore procédé à sa demande de visas et/ou finalisé la procédure requise.

Par la présente, je tiens à vous rappeler que cette procédure obéissant à des règles et à des délais nationaux, il est urgent que vous effectuiez dans les plus brefs délais votre demande de visas complète pour tous les membres de votre délégation.

Une deuxième session d'ateliers d'aide à l'obtention des visas sera mise en place, pour laquelle vous recevrez très prochainement une lettre d'invitation. Je vous saurais gré de bien vouloir vous rendre disponible à la date proposée.

À titre de rappel, vous trouverez, ci-après, les informations relatives aux procédures et frais inhérents à l'obtention des visas d'entrée.

Formulaire de demande en ligne et paiement des frais de visa

Pour entamer le processus de demande de visas, chaque membre de la délégation doit remplir le formulaire de demande en ligne et effectuer le paiement des frais de visa en ligne. Ces deux étapes sont cruciales pour que la demande soit considérée comme complète. Veuillez noter qu'aucune demande incomplète ne sera traitée.

Réservation et soumission du rendez-vous biométrique

Une fois que le formulaire de demande en ligne est soumis et que les frais de visa sont payés, chaque membre de la délégation doit procéder à la réservation d'un rendez-vous biométrique en ligne. Il est obligatoire que chaque membre fournisse ses données biométriques dans le centre de demande de visa désigné. Cette étape est essentielle pour le traitement de la demande de visa.

Il est important de noter que la demande d'un membre de la délégation ne sera envoyée à UK Visa and Immigration (UKVI) pour traitement que lorsqu'il aura achevé l'étape biométrique.

De plus, je souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

- Disponibilité des services de priorité et de super-priorité : veuillez noter que les services de priorité et de super-priorité peuvent ne pas être disponibles dans tous les centres de demande de visa. Il est conseillé de vérifier la disponibilité de ces services dans les centres de demande.
- Paiement des services de priorité et de super-priorité : chaque membre souhaitant utiliser les services de priorité ou de super-priorité doit effectuer le paiement des frais requis en ligne avant son rendez-vous biométrique.

Type de service	Délai de traitement (à partir de la date de prise des empreintes biométriques)	Coût supplémentaire par demande
Standard	15 jours ouvrables	£0
Priorité	5 jours ouvrables	£250
Super-priorité	Le jour ouvrable suivant	£956

Enfin, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, les dates limites pour demander un visa sans frais supplémentaires, en fonction des dates d'arrivée des délégués à Glasgow :

Date d'arrivée à Glasgow	Dernière date à laquelle un visa peut être demandé sans frais supplémentaires
29 juillet 2023	8 juillet 2023
30 juillet 2023	9 juillet 2023
31 juillet 2023	10 juillet 2023
1 août 2023	11 juillet 2023
2 août 2023	12 juillet 2023
3 août 2023	13 juillet 2023

Le Département des Relations Internationales se tient à votre disposition pour tout complément d'information à l'adresse suivante : internationalrelations@uci.ch.

Je tiens à souligner qu'il est d'une importance capitale que les représentants du plus grand nombre possible de Fédérations Nationales participent aux Championnats du Monde de Cyclisme UCI et au Congrès de l'UCI à venir. Il serait extrêmement regrettable que vos représentants soient privés de l'opportunité de prendre part à l'édition inaugurale de l'événement ou que vos délégués ne puissent être présents au Congrès en raison de problèmes de visa.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir à Glasgow, je vous prie de recevoir, chères Présidentes, chers Présidents, mes salutations les meilleures.

Merci de respecter les délais. 
Bien à vous,

David Lappartient
Président
Membre du CIO